Commission Technique Avis 2005

Avis N°1 : 15 avril 2005

1) SUI 3 est autorisé à naviguer avec un bas-étai provisoire jusqu'au 29 avril.

2) Interprétation de la Jauge : 11.1.13 Running Rigging
Il est possible d'utiliser des bouts de marque et de qualité différente pour autant que le diamètre du bout soit identique et que les caractéristiques mécaniques ne soient pas meilleures. Il est ainsi possible de remplacer du vectran par du spectra, mais pas du vectran par du PBO.

Avis N°2 : 26 avril 2005

1) La Commission Technique autorise les Décision 35 à naviguer avec un Bas-étai provisoire pendant l'Open des Multicoques (30 avril et 1er mai). Dès le Grand Prix Chopard (28 et 29 mai) les Décision 35 devront avoir installé un Bas-étai conforme aux spécifications du chantier Décision SA. Le montage standard sera installé sur un Décision 35 lors de l'Open des Multicoques.

Le Bas-étai fera, dès le Grand Prix Chopard (28 et 29 mai), partie de l'accastillage obligatoire. Les pièces nécessaires à son installation seront ajoutées à la liste de l'accastillage et la jauge 2006 sera modifiée en conséquence.

2) La Commission Technique autorise les Décision 35 à ajouter une cale en téflon sur la partie arrière du puits de dérive de manière à limiter l'usure de la pièce en Delrin.

Avis N°3 : 25 mai 2005

1) Suite à la question de SUI 6 Cadence, la Commission Technique n'autorise pas le déplacement des taquets d'enrouleur.

2) Suite à la question de SUI 2 Okalys, la Commission Technique n'autorise pas le déplacement des padeyes situés aux deux extrémités du bras arrière. Ce padeye est prévu à l'origine pour le chariot de GV et ne peut être déplacé pour une autre utilisation. Un nouveau padeye ne peut pas être installé plus à l'extérieur sur la poutre pour fixer le système de point d'écoute de Genaker.
La Commission Technique recommande l'utilisation d'un loop ou d'un lashing autour du bras.

Avis N°4 : 6 juin 2005

1) La Commission Technique autorise SUI 8 Banque Gonet et Cie à installer un marchepied en bas du mât. Le marchepied sera installé conformément à la photo fournie dans la question N°3.
Le marchepied sera utilisé uniquement dans le but de facilité l'accès aux spinlocks du mât. Aucun bout ne pourra être fixé dessus.

2) Tous les bateaux doivent naviguer avec leur bas étai à poste dès le Bol d'Or Rolex 2005.

3) En réponse à la question N°4 de SUI 1 Alinghi, la Commission Technique se réfère à son avis N°3 (2) en précisant que rien ne doit êtr e fixé sur le tube de l'échelle. Le loop peut être maintenu par un bout pour autant qu'il ne soit pas fixé sur la partie extérieure du flotteur.

4) En réponse à la question N°5 de SUI 1 Alinghi, la Commission Technique informe les équipes que les taquets de lazy-jack ne sont pas dimensionnés pour une autre utilisation. En conséquence la Commission Technique n'autorise pas d'autre utilisation.

Avis N°5 : 5 septembre 2005

La Commission Technique autorise SUI 8 Banque Gonet et Cie à utiliser le mât N°3893.02 (mât d'origine réparé de SUI 2) jusqu'à la fin de la saison 2005.

Avis N°6: 21 septembre 2005

La Commission Technique autorise SUI 4 Zen Too à utiliser le mât N°3898-07 jusqu'à la fin de la saison 2005.

La Commission Technique autorise par ce même avis SUI 4 à installer provisoirement l'accastillage mentionné dans la question N°7.